

Que s'est-il passé cette semaine sur le secteur de la santé ?

Chez nos clients et nos prospects

Mutuelles : Unéo se dote d'un nouveau plan stratégique

L'Argus de l'Assurance - 25/01/2019

- Unéo, première mutuelle de la Défense, aborde 2019 en réaffirmant ses fondamentaux à travers un plan stratégie 2019-2024 baptisé « Rassembler et conquérir »
- Voté à 98,64% par les délégués d'Unéo, et fruit d'un travail collaboratif initié depuis septembre 2017, ce plan poursuit quatre objectifs :
 - renforcer la préférence pour Unéo de ceux qui appartiennent à la communauté défense et de leurs proches

- accompagner ses adhérents et leur famille dans leur parcours de vie en étant à la hauteur de leur engagement
- poursuivre la modernisation de l'entreprise et cultiver le lien qui unit les adhérents, les élus et les collaborateurs de la mutuelle afin d'enrichir l'excellence du service
- promouvoir son modèle affinitaire dans l'optique de construire des solutions partagées avec d'autres acteurs non lucratifs de l'économie sociale et solidaire.

Sur nos domaines d'intervention...

Crédit Agricole lance une application santé pour ses collectives

L'Argus de l'Assurance - 24/01/2019

- Crédit Agricole Assurances lance une application baptisée "Crédit Agricole Ma Santé", destinée aux salariés couverts par ses contrats de complémentaire santé collective
- L'application rassemble à la fois les éléments liés au contrat de l'assuré (remboursements, garanties, gestion des options...), un programme de "coaching santé", des contenus issus de Santé Magazine et du magazine Parents (publiés par Uni-médias, filiale du Crédit Agricole), et permet d'accéder à la téléconsultation médicale (sous-traitée à Mondial Assistance et prise en charge dans le cadre du contrat d'assurance) ainsi qu'à la géolocalisation de professionnels de santé
- Elle permet également d'effectuer des simulations pour calculer des remboursements et des restes à charge, et d'accéder à un compteur pour les renouvellements optiques et audio
- Afin d'intégrer ces nouveaux services sans augmenter ses tarifs, Crédit Agricole Assurances a choisi d'en supprimer d'autres comme l'assurance rapatriement à l'international, souvent comprise dans des services bancaires

Innovation : Generali et Europ Assistance se lancent dans la téléconsultation

L'Argus de l'Assurance - 21/01/2019

- L'assureur Generali et sa société d'assistance Europ Assistance entendent faciliter la vie de leurs clients, en développant un service de téléconsultation
- Un médecin généraliste, disponible 24h/24 et 7j/7, en moins de 30 minutes, depuis la France et l'étranger
- Disponible depuis le 8 janvier, cette offre servira à établir un avis médical en cas d'indisponibilité du médecin traitant. Elle sera progressivement accessible aux bénéficiaires Generali d'assurances complémentaires santé, qu'ils soient particuliers, professionnels, salariés et leurs ayants droit

Santé et prévoyance : (au moins) un assureur, Alan, est pour la résiliation à tout moment

L'Argus de l'Assurance - 21/01/2019

- Les mutualistes contestent un amendement prochainement déposé au projet de loi Pacte permettant la résiliation à tout moment des contrats d'assurance complémentaire santé et prévoyance
- Cet amendement au sein du projet de loi Pacte permet la résiliation des contrats santé et prévoyance,



Sur nos domaines d'intervention...

- à tout moment, au bout d'un an de contrat, à l'instar de la loi Hamon sur l'assurance auto et habitation
- Une « fausse bonne idée » selon la Fédération nationale de la Mutualité française (FNMF). Une « rupture de confiance » avec le gouvernement, tonne le Centre technique des institutions de prévoyance (CTip). « Mesure parfaitement démagogique », résume la Fédération nationale indépendante des mutuelles (Fnim)
- L'assureur Alan, proposait déjà la résiliation à tout moment de ses contrats, après la première année là aussi pour les contrats individuels, à tout moment pour les entreprises

Pour la culture générale ...

Santé et prévoyance : pas de résiliation dans la loi Pacte !

L'Argus de l'Assurance - 25/01/2019

- Alors que l'examen de la loi Pacte débute ce mardi 29/01 en séance publique au Sénat, selon les informations de franceinfo, le projet a été reporté.
- Le risque de voir cet amendement rejeté avait été évoqué par plusieurs acteurs ces derniers jours : "la crainte de voir le Conseil constitutionnel rejeter une mesure intégrée à un projet de loi sur la croissance des entreprises était réelle". Le président de la Fédération nationale de la Mutualité française (FNMF) Thierry Beaudet s'est rapidement réjoui de ce retrait, appelant toutefois à la vigilance.
- Il ne pourrait s'agir que d'un report. Pour mémoire, le Président de la République Emmanuel Macron puis la ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn, ont récemment réitéré leur volonté de voir cette mesure appliquée rapidement.
- L'UFC-Que Choisir appelle de son côté à ce qu'elle soit mise en œuvre d'ici la fin du premier semestre 2019, alors que l'objectif initial est fixé à la fin de l'année 2019.

Prime Macron : des primes (contro)versées

L'Argus de l'Assurance - 24/01/2019

- Si de nombreux acteurs de l'assurance se sont positionnés en faveur de la prime de solidarité pour leurs salariés, plusieurs syndicats craignent que ce « cadeau » empiète sur les augmentations salariales prévues en 2019
- Chez Groupama Nord-Est par exemple, une prime exceptionnelle de solidarité de 400 € sera versée en février à tous les salariés
- Pas de quoi satisfaire pour autant Éric Chenet, délégué syndical FGA CFDT, qui précise qu'aucune augmentation collective des salaires n'a été accordée

depuis six ans dans son entreprise. « La direction préfère axer sa politique salariale sur des primes individuelles, plutôt que sur des hausses collectives », regrette-t-il

- Chez Covéa, le groupe mutualiste annonçait que 9 000 de ses collaborateurs bénéficieraient d'une prime de 1 000 €
- En revanche Covéa propose des augmentations générales de 0,6 % et une enveloppe d'augmentations individuelles de 0,8 % contre 0,9 % d'augmentation générale pour tous les collaborateurs, et 1 % d'augmentation individuelle l'année précédente

Données personnelles : la Cnil inflige une amende record de 50 millions d'euros à Google

FrenchWeb - 21/01/2019

- La Cnil reproche au géant américain de ne pas informer suffisamment clairement ses utilisateurs sur l'exploitation de leurs données personnelles
- La Commission nationale de l'informatique et des libertés devient ainsi la première instance de régulation européenne à sanctionner une grande plateforme en ligne mondiale en utilisant les dispositions du nouveau Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur le 25 mai, qui renforce considérablement les obligations des entreprises en la matière.
- Pour rappel Le nouveau texte permet d'infliger des sanctions allant jusqu'à 4% du chiffre d'affaires mondial pour manquement aux obligations de protection des données personnelles des citoyens européens

